

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4518 - Mercredi 06 Décembre 2023 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE NAZRA :

Nazra écope de 3 ans ferme



Palais du justice, Image d'illustration



Date: **29 Novembre 2023**

La société Aéroports des Comores (ADC) prévoit l'attribution d'espaces commerciaux pour des services de restauration et une boutique de produits artisanaux / essentiels de voyage dans la zone départ de la nouvelle aérogare de l'aéroport de Ouani.

Avis d'Appel d'offres

Les personnes morales intéressées peuvent retirer le dossier de consultations auprès de :

**Direction Régionale de l'ADC - Anjouan
Aéroport de Ouani,
Ouani, Anjouan
Email : achat@adccomores.com**

Les frais de dossier sont de 125.000 (cent vingt-cinq mille francs comoriens).

Une visite sur site obligatoire est prévue le **vendredi 8 décembre 2023, à 09h30.**

La date limite de soumission des offres est le **vendredi 22 décembre 2023 avant 17h00.**

ELECTION DES GOUVERNEURS 2024 :

Chayhane s'en prend à la cour suprême

Rejeté par la cour suprême, Saïd Ali Chayhane monte au créneau. Il dénonce un non-respect de la loi et appelle les autres candidats à unir leurs forces pour défendre leurs droits pour des scrutins libres et transparents.

C'est un coup de massue pour Saïd Ali Chayhane, qui voulait se présenter à l'élection des gouverneurs de 2024. Malgré ses efforts d'une visibilité hors norme, la cour suprême a rejeté sa candidature pour défaut de déclaration de patrimoine. Déçu, le candidat révoqué dénonce des irrégularités et un non respect de la loi. Dans une vidéo devenue virale, il dit haut et fort qu'il refuse la décision de la cour suprême. « Leur décision est injustifiée, on ne m'a

jamais demandé de donner la valeur de mes biens ni le nom de mes grand parents. J'ai reçu le même formulaire que les autres candidats, alors de quoi on me reproche ? Ce n'est pas normal. Cette décision n'honore pas notre pays et nous vivons dans une époque où nous ne devons plus accepter des irrégularités pareilles. C'est dommage que notre justice suive les ordres de l'extérieur et au lieu de respecter la loi », regrette celui qui a été pendant 6 ans le puissant ministre des finances et de devenir le patron de Comores télécom.

Comme le président déchu du Gabon Ali Bongo Ondimba, Chayhane appelle à la solidarité. « J'appelle tous les autres candidats à nous unir afin de défendre nos droits pour des scrutins libres et

transparent. Il ne faut pas qu'on écarte celui qui a une popularité », lance M. Chayhane en désespoir de cause.

Rappelons que dès l'annonce de sa candidature, un ciel orageux s'est déchainé sur lui. Il a été accusé par son parti la CRC d'être indiscipliné. Dans une interview qu'il a accordée à La Gazette des Comores, l'actuel ambassadeur des Comores à Bruxelles, Mohamed Chatur Badaoui avait confié que « le comportement de Chayhane est inquiétant. Il s'est éloigné des activités du parti, il y a fort longtemps », laissant entendre une probable rupture entre ce dernier et la CRC.

Andjouza Abouheir



LUTTE CONTRE LA CÉCITÉ :

Une mission de « terre d'ophtalmo » séjourne aux Comores

Dans le cadre de la lutte contre la cécité, les spécialistes de « Terre d'ophtalmo », de la fondation TA et le centre hospitalier vont mener des activités chirurgicales et de dépistage, des consultations sur des patients présentant des troubles visuels. C'est aussi l'occasion de célébrer la 17e journée d'ophtalmologie où la sensibilisation sera au rendez-vous, mais aussi un partage d'expérience.

Pour la énième fois, le programme national de lutte contre la cécité (PNLC) accueille une délégation de la mission « Terre d'ophtalmo ». Devant la

presse, au centre hospitalier de référence El-Maarouf ce lundi 4 décembre, le coordinateur du PNLC, Dr Chanfi Mohamed a annoncé que cette mission vise trois objectifs à savoir la prise en charge contre les maladies de la cécité, c'est-à-dire les interventions chirurgicales, le dépistage dans quelques écoles sur l'île surtout à Moroni dans le cadre de la santé oculaire et la célébration de la 17e édition de la journée d'ophtalmologie. Cette année, la mission aura la collaboration de la fondation TA et du centre hospitalier d'ophtalmologie des quinze-vingt.

Ces missions rentrent dans le cadre des échanges et de partage

d'expériences entre les ophtalmologistes locaux et l'association Terre d'ophtalmo mais également, d'une formation continue. « Ce sont des chefs de clinique, des praticiens hospitaliers qui sont là pour une mission d'échanges et de partage d'expériences, mais aussi pour venir en aide aux patients comoriens à partir des nouvelles techniques de soins que l'on peut retrouver dans

les grands hôpitaux étrangers. Cette année, dans le cadre de la journée ophtalmologie, nous ferons des séances de sensibilisation pour expliquer à la population les différentes maladies liées à la cécité. La journée se déroulera à Ngazidja sous la thématique, la cécité et la grossesse », a-t-il souligné.

Présent, le représentant du directeur d'El-maarouf M. Abdoulakarim

a salué cette belle initiative. « Nous saluons cette collaboration ainsi que nos partenaires. Ces échanges, sont un pas énorme dans la formation continue. Le renforcement des capacités est un socle mais également cela va contribuer dans cette transition de l'hôpital vers le centre hospitalier universitaire CHU », s'est-t-il réjoui.

Andjouza Abouheir



22 Djamadul Awal 1445
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Décembre 2023

Lever du soleil:
05h 34mn
Coucher du soleil:
18h 22mn

Fadjr : **04h 20mn**
 Dhouhr : **12h 02mn**
 Ansr : **15h 37mn**
 Maghrib : **18h 25mn**
 Incha : **19h 39mn**



AFFAIRE NAZRA :

Nazra écope de 3 ans ferme

Le verdict vient de tomber. Nazra Said Hassan écope de trois ans de prison ferme et d'une amende d'un million de nos francs. Son mari prend 15 mois de sursis tandis que tous les autres suspects dans cette affaire ont été relaxés.

A lors que l'inculpée avait tenté d'entraîner d'autres dans sa chute, le tribunal a

rendu son verdict hier mardi 5 décembre dans ce scandale financier qui a défrayé la chronique depuis plusieurs mois. Le cerveau présumé, Nazra est reconnue coupable des faits et écope de 3 ans de prison ferme et d'une amende d'un million de nos francs. Son mari est condamné à 15 mois avec sursis. Quant aux autres prévenus poursuivis pour escroquerie, association de malfaiteurs et détournement de

fonds publics entre autres griefs, ils sont tous relaxés.

Pour rappel, le 05 avril dernier Nazra Said Hassani est arrivée aux Comores après avoir été arrêtée à l'aéroport de Madagascar où elle avait tenté de fuir avec sa petite famille. Les préjudices estimés dans cette affaire étaient estimés à plus de 2 milliards de nos francs. Elle avait réussi à quitter le pays sous une fausse identité avec la compli-

cité de certains responsables de la police. C'est sa date de naissance qui aurait permis aux enquêteurs de l'identifier et de la faire arrêter à sa décente de l'avion à Antananarivo.

Notons que lors de l'audience, l'inculpée avait fait des aveux qui devraient susciter un complément d'enquête. Elle a accusé un haut cadre du renseignement du pays de l'avoir « forcé » à signer l'acte de vente supposée de sa maison à un

opérateur économique d'origine étrangère. Elle a signifié que ce dernier est impliqué dans cette affaire et qu'il aurait placé 140 millions de nos francs. Hormis ces aveux, des conversations téléphoniques entre l'inculpé et ce dernier ont fuité sur les réseaux sociaux. Des éléments qui devraient pousser à poursuivre l'enquête.

Andjouza Abouheir

PRÉSIDENTIELLE 2024 :

Beit-Salam s'est exprimé sur le congé du président candidat



Après la publication de l'arrêt de la Cour Suprême, c'est au tour du porte-parole de Beit Salam, Mohamed Issimaila de se prononcer sur le congé du président Azali Assoumani, candidat à sa propre succession à l'élection de janvier 2024. Selon lui, le président a le droit de rester dans ses fonctions jusqu'au 26 mai, date de l'investiture du nouveau président élu.

Dans une requête, le secrétaire général du gouvernement en date du 27 novembre demandant à la Cour Suprême de « constater la primauté des textes de l'Union Africaine notamment l'Acte constitutif et le Règlement Intérieur de la Conférence sur le droit interne et de « déclarer les dispositifs de l'article 13 de la loi organique n°23-

003/AU du 02 mars 2023 relative à l'élection du président de l'Union des Comores n'ont pas vocation à s'appliquer au président de l'Union des Comores, candidat à sa propre succession. Et la Cour vient de publier un arrêt dans lequel elle donne la possibilité au président sortant et candidat Azali Assoumani, de ne pas prendre congé de ses fonctions. Son statut de président de l'Union africaine le protège.

Dans un point de presse ce mardi, le porte-parole de la présidence Mohamed Issimaila est revenu sur cette question qui semble diviser l'opinion. Selon lui, le président Azali n'est pas appelé à prendre congé. « Le président Azali Assoumani est élu pour un mandat de 5 ans. C'est vrai il est candidat à sa propre succession et les élections

auront lieu en janvier. Et pendant cette période, on doit avoir une personne à la tête du pays et selon les textes, ça sera le président Azali Assoumani, déclare-t-il. Et de préciser : « Dans la constitution en soi, il n'y a pas de congé pour le président de la République ».

Pour rappel, dans un arrêt publié ce lundi, la Cour suprême juge « inapplicable » l'article 13 de la loi organique relative à l'élection du président de l'Union. Cette décision exceptionnelle de la Cour est motivée par le fait que les textes de l'Union africaine, notamment l'Acte constitutif et le règlement intérieur de la Conférence, priment sur le droit interne.

Nassuf Ben Amad

ELECTIONS DES GOUVERNEURS :

Oublié, le candidat Orange de Mohéli est réintégré

Le leader du parti Orange a informé ses militants et sympathisants que leur candidat au poste du gouverneur de Mohéli est finalement réintégré sur la liste définitive. L'annonce a été faite par Mohamed Daoudou lors d'un point de presse au cours de laquelle, il aborde plusieurs sujets relatifs aux dysfonctionnements de la Cour Suprême et de la Ceni ainsi que du ministère de l'intérieur.

"Nous informons nos militants et sympathisants que notre candidat est désormais réinscrit sur la liste des candidats retenus à l'élection des gouverneurs des îles à Mohéli », annonce Mohamed Daoudou, tout en montrant que la Cour est responsable de cet acte « puisqu'il ne s'agit pas d'un oublié d'un stylo mais plutôt d'un enjeu politique de notre pays ». L'ancien ministre de l'intérieur d'Azali a annoncé aussi que tous les candidats du parti Orange sont en course. « Visiblement, il n'y a aucun problème mais on ne sait

pas dans l'avenir puisque nous voyons ce qui se passe à la Cour Suprême dans cette première phase de dépôt des candidatures », poursuit-il. Tout en se gardant de critiquer la décision de la

Cour, il ne peut pas non plus se taire, selon ses propos.

Le leader du mouvement Orange aborde dans cette rencontre avec la presse, la question du rejet de la candidature de

Saïd Ali Chayhane au poste de gouverneur de Ngazidja. Il dit ne pas comprendre la décision de la Cour. « Chayhane a écrit tout ce que nous avons écrit. Nous répondions par oui et par non. Il

n'y avait aucun endroit où on détaillait. Pourquoi lui et pas les autres, se demande-t-il, tout en indexant du doigt la Ceni. Et d'ajouter : « Comment un candidat comme Ibrahim Mze a eu la déclaration du patrimoine de Chayhane alors qu'il s'agit d'un document confidentiel. Sinon le président de la Ceni doit démissionner puisqu'il viole les lois ».

Et par rapport au rejet des autres candidatures au poste de président de la République, il affiche son inquiétude par rapport au motif affiché pour les candidats rejetés sous prétexte de manque de résidence. Selon lui, la Cour est mise en erreur par certaines institutions notamment la Ceni et le ministère de l'intérieur. « Ils étaient tous avec nous dans les activités coutumières. D'ailleurs la période de promulgation de la loi et la tenue des élections n'a pas atteint la période de 12 mois », critique-t-il, faisant allusion aux trois recalés de la diaspora.

Ibnou M. Abdou





UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores recrute pour son Unité de Coordination du Projet (UCP), un **spécialiste en bonne gouvernance**.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence en envoyant une demande à l'adresse mail suivante : djaanfatee@yahoo.fr Cc : infospaesc@gmail.com ou de prendre connaissance des termes de référence à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Date de publication : 06 décembre 2023
Date limite de dépôt des candidatures : 25 décembre 2023 à 12h00 heure locale de Moroni

1. PROFIL REQUIS

Le spécialiste en bonne gouvernance de l'UCP devra :

- Avoir un diplôme universitaire de niveau supérieur (Bac + 5 au moins) en droit spécialisé dans le domaine de l'énergie, en économie ou gestion de l'énergie, un énergéticien

avec compétences en droit de l'énergie (critère éliminatoire) ;

- Avoir au minimum une expérience professionnelle de dix (10) ans dans le secteur de l'Energie par exemple en travaillant dans un organisme de régulation, un cabinet d'avocats, une organisation internationale, un cabinet de conseil, etc. ;

- Solide expérience d'au moins 5 ans dans des projets de développement, en particulier en matière de bonne gouvernance et/ou de développement institutionnel,

- Avoir réalisé au moins deux projets similaires en matière d'élaboration, de révision ou d'analyse de textes législatifs et réglementaires institutionnels dans le secteur de l'énergie

- Solide expérience dans la mise en place et d'opérationnalisation d'une agence de régulation en Afrique sub-Saharienne et/ou dans un pays de la Commission de l'Océan Indien (COI) ;

- Avoir occupé un poste d'expert/responsable sur 1-2 projets traitant des questions environnementales en particulier..

- Bonne capacité d'écoute, d'analyse et de rédaction ;

- Sens de la communication et de relations humaines ;

- Maîtrise parfaite du français à l'oral et à l'écrit ;

- Maîtrise des outils informatiques

2. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois, assortie d'une période d'essai de 3 mois maximum. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat suivant sera pour une période d'une année renouvelable selon les résultats du rapport annuel et si besoin est nécessaire.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- Une lettre de motivation adressée à monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores ;

- Un curriculum-vitae actualisé ;

- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;

- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les dossiers de candidature seront déposés au **Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet PAESC, Route de Salimani – Sahara – Moroni**

4. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le spécialiste en bonne gouvernance sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;

- C'est un poste individuel à temps plein ;

- Le spécialiste en bonne gouvernance est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Prorogation de la date limite de remise des manifestations d'intérêt au 21 Décembre 2023.

Pays : Union des Comores

Nom du Projet : PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (PAESC).

Numéro de Prêt/Crédit/Don : IDA Grant No. E0490-KM, IDA Credit No. 71290-KM

Intitulé de la Mission : Recrutement d'un cabinet d'Ingénieur-Conseil pour la construction de centrales photovoltaïques (PV) interconnectées avec stockage, la réhabilitation de réseaux, la mise en place de centre de dispatching, et l'éclairage public.

N° de référence : KM-AEP SONELEC-385175-CS-QCBS

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent une assistance à l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) pendant les phases de préparation des plans de conception et les documents d'avant-projet détaillés, de passation de marchés, de contrôle et de surveillance des travaux, d'opération et de maintenance sur les activités des quatre sous-projets suivants afin d'atteindre les objectifs du projet global à savoir « assurer la stabilité du système électrique, réduire les pannes et améliorer la qualité globale de la fourniture en électricité avec un meilleur équilibre entre l'offre et la demande » :

Sous-projet 1 : Construction avec opération et maintenance pendant trois ans des centrales d'une puissance de 9 MWc de PV réparties sur Grande Comores (6 MW), Anjouan (2 MW) et Mohéli (1 MW) et des installations de stockage autonome par batterie sur Grande Comores (15 MWh), sur Anjouan (3MWh), et sur Mohéli (1MWh) ;

Sous-projet 2 : Travaux de réhabilitation, de renforcement et d'automatisation des réseaux de distribution d'électricité de la

SONELEC

- **Sous-projet 3 :** Mise en œuvre d'un centre de dispatching des systèmes électriques de la SONELEC ainsi que la Formation sur leur exploitation.

- **Sous-projet 4 :** Mise en place d'éclairage public de la ville de Moroni alimentée en énergie solaire

Le Consultant exercera les fonctions de « d'Ingénieur Conseil ou Représentant de l'Employeur (Employer's Representative) » au sens du Contrat FIDIC.

La période de mise en œuvre est de quatre ans et la date prévue de début des prestations est le 1er mars 2024.

Les Termes de Référence (TDR) pour l'étape de procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles sur le site internet suivant de la SONELEC : <https://soneleccomores.com/>

L'Agence d'Exécution du Projet invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Statut légal et fiscal du consultant

- Capacités organisationnelle et managériale

- Capacités financières (chiffres d'affaires des 4 dernières années)

- Nombre d'années d'expérience,
- Nombre d'expériences similaires réalisés avec succès,

- la satisfaction des clients

- Nombre d'ingénieurs suffisant

- Les domaines de spécialisation et d'expertise des ingénieurs,

- Outils et logiciels informatique à disposition,

- Accréditations qualité ou sécurité appréciables

Le Consultant doit faire preuve d'écoute et de capacité d'analyser des besoins en profondeur pour être en mesure de faire des propositions qui doivent correspondre à nos attentes et respecter les contraintes financières et temporelles.

La liste restreinte comprendra 8 firmes.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, Edition Septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés»), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifica-

tions, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau entre 09h00 à 16h00, heure locale.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par la poste, ou par courriel) **au plus tard le 21/12/2023.**

AGENCE D'EXECUTION DU PROJET

Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores

À l'attention de : Naïdine Houmadi, Coordonnateur

Route de Salimani, quartier Sahara MORONI, Comores

Tél: +269 763 1094 / 3339800

Courriel : aep.paesc@gmail.com

PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SOLAIRE

Mise en place à Fomboni des comités de gestion des plaintes

Dans le cadre du projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores (PAESC) initié par le gouvernement comorien et financé par la Banque mondiale à hauteur de près de 18 milliards de francs comoriens, les comités de gestion des plaintes ont été officiellement installés lundi 4 décembre dernier à Fomboni. Leur rôle est de gérer et entretenir les dossiers en matière de plainte, doléance et d'incidence liés au projet. Plusieurs autorités insulaires et des responsables du projet ont été présents à la cérémonie.



Lancé officiellement le 16 juillet 2022 sous le haut patronage du chef de l'État Azali Assoumani, le projet d'accès à l'énergie photovoltaïque aux Comores d'une durée de 5 ans se trouve dans la phase de mise en place institutionnelle. Le projet prend en compte dans sa mise en œuvre, les aspects environnemental et social préalables avant les investissements lourds. C'est dans ce sens, selon Mohamed Ahmed Allaoui responsable sauvegarde sociale, que ces comités de gestion des plaintes sont mis en place avant le démarrage de grands tra-

vau de chantier prévus au deuxième semestre de l'année prochaine.

Ce lundi 4 décembre à la salle multifonctionnelle de Fomboni, le comité communal de Moimbassa, celui de Fomboni, celui de Moilimdjini et le comité villageois de Fomboni ont été mis en place en présence des autorités insulaires et des responsables du projet. Les comités des communes des autres régions seront mis en place ultérieurement mais la priorité a été donnée à la région du

centre car, selon les responsables, c'est là où la centrale sera installée. Ces comités vont bénéficier d'une formation au mois de janvier sur les méthodologies de gestion de plainte dans les normes de la Banque mondiale.

Ces comités qui vont travailler bénévolement auront donc la charge de gérer les dossiers en matière de plainte, de doléance et d'incidence. Et à la fin du premier semestre de 2024 toutes les indemnités prévues en matière de compensation sur des ter-

rains éventuellement occupés ou des personnes affectées par le projet dans les 3 îles seront effectuées pour que les grands travaux puissent démarrer. Pour rappel ce projet prévoit de fournir une énergie verte de 6 mégawatt à Ngazidja, 2 mégawatt à Ndzouani et 1 mégawatt à Mwali, qui seront synchronisées avec l'énergie fossile fournie par les groupes électrogènes pour espérer sortir le pays de l'obscurité.

Riwad

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Communiqué de presse

Moroni, le [05/12/2023]

La Banque Centrale lance son concours annuel avec douze postes à pourvoir

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, la Banque Centrale des Comores recrute sur concours douze cadres (h/f) aux postes suivants :

- Trois cadres pour la Direction de la Supervision Bancaire
- Un cadre pour la Direction de la Réglementation et des Résolutions bancaires
- Un cadre pour la Direction de l'Organisation, du Contrôle et de l'Audit
- Un cadre pour la Direction des Finances, Budgets et Administration générale
- Deux cadres à la Direction des Etudes et de la Stabilité monétaire (1 économiste et 1 statisticien)
- Un cadre pour le cabinet du Gouverneur
- Un cadre pour le service de l'inclusion financière
- Deux cadres pour la Direction informatique

Les candidats sont invités à postuler en ligne avant le 26 décembre. Toutes les candidatures doivent impérativement être soumise en ligne à cette adresse : [<https://banque-comores.km/concours2024>].

Pour plus d'informations, visitez le site web de la BCC : <https://banque-comores.km/concours2024>

Contact presse :

Nayla Mabrouk
Cheffe de Cabinet
A la Banque Centrale des Comores
Nayla.mabrouk@banque-comores.km



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE



Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (P166193)



Crédit/Don N° : IDA- D6760/IDA-67070

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

Avis de recrutement d'un expert national en inclusion financière.

Date de l'avis : 28 Novembre 2023

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la l'Association Internationale de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce fond pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un(e) expert(e) national (e) en inclusion financière

2.Mission :

Sous la supervision du Coordonnateur de Projet, l'expert (e) en inclusion financière a pour mission de mettre en œuvre les activités qui lui sont allouées.

L'expert (e) en inclusion financière travaillera de façon étroite avec les entités ci-après et assurera le rôle d'interface entre l'Unité de Gestion du Projet et ces dernières : la Banque Centrale des Comores

(BCC), la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor, le Ministère de l'Education Nationale (MEN), les Institutions de Microfinance (IMF) et les représentants des organisations du secteur privé.

3.Profil du candidat.

Le profil du consultant est spécifié dans les Termes de Référence (TDR). Vous trouverez des détails complets sur les compétences et les qualifications requises dans ce document.

4. L'Unité de Gestion du Projet invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir leur dossier de candidature composé d'une lettre de motivation signée, un CV détaillé, copies des diplômes et/ou attestations, références des expériences.

5. Les termes de références sont disponibles et peuvent être demandés à l'adres-

se ci-dessous, soit en version physique soit en version électronique.

6. Durée et lieu de la mission

La durée du mandat est prévue pour un (01) an renouvelable sur la base de performance positive du Consultant. Le siège du Projet est à la Banque Centrale des Comores à Moroni

7. Le Consultant sera sélectionné en accord avec les Procédures définies dans le Règlement de « Passation des Marchés dans le Cadre du Financement de Projets D'investissements (FPI) Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants » Juillet 2016, révisé en 2017, 2018, 2019 et 2020.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **du lundi au jeudi à de 8h30 à 14h 30 ; et le vendredi,**

de 8h 30 à 11h00.

9. Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **lundi 11 décembre 2023 à 09h00, heure locale de Moroni**, en Union des Comores, avec la mention « **Recrutement d'un expert national en inclusion financière** ». Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

10. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est(sont) : Madame la Coordonnatrice Nationale Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier Banque Centrale des Comores- Place de France, BP 405 Moroni - Tel : (00 269) 773 10 02 poste 173 –

Email :

Housna.UGP@banque-comores.km
SaidAbdallah.UGP@banque-comores.km



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE



Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (P166193)



Crédit/Don N° : IDA- D6760/IDA-67070

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

Avis de recrutement d'un technicien spécialiste en finance numérique.

Date de l'avis : 28 novembre 2023.

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la l'Association Internationale de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce fond pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : d'un technicien spécialiste en finance numérique.

2. Mission :

Sous la supervision de la Coordonnatrice de Projet, le (la) Technicien(ne) spécialisé(e) en finance numérique et systèmes de paiements a pour mission de mettre en œuvre les activités de la composante I du Projet relative à Développement de l'infrastructure du système de paiement et inclusion financière pour accroître l'utilisation des comptes de transaction conformément aux dispositions de l'Accord de crédit et des documents qui en découlent.

Le (la) Technicien(ne) spécialisé(e) en finance numérique et systèmes de paie-

ments travaillera de façon étroite avec d'autres entités, notamment la Banque Centrale des Comores et les établissements financiers et assurera le rôle d'interface entre l'Unité de Gestion du Projet et ces dernières.

3. Profil du candidat.

4. Le profil du consultant est spécifié dans les Termes de Référence (TDR). Vous trouverez des détails complets sur les compétences et les qualifications requises dans ce document.

5. L'Unité de Gestion du Projet invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir leur dossier de candidature composé d'une lettre de motivation signée, un CV détaillé, copies des diplômes et/ou attestations, références des expériences,

6. Les termes de références sont disponibles et peuvent être demandés à l'adresse ci-dessous, soit en version physique soit en version électronique.

7. Durée et lieu de la mission

La durée du mandat est prévue pour un (01) an renouvelable sur la base de performance positive du Consultant avec une période probatoire de trois (03) mois. Le siège du Projet est à Moroni dans les locaux de la Banque Centrale des Comores à la Place de France.

8. Le Consultant sera sélectionné en accord avec les Procédures définies dans le Règlement de « Passation des Marchés dans le Cadre du Financement de Projets D'investissements (FPI) Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants » Juillet 2016, révisé en 2017, 2018, 2019 et 2020.

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **du lundi au jeudi à de 8h30 à 14h 30 ; et le vendredi, de 8h 30 à 11h00.**

10. Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **mardi 12 décembre 2023 à 09 h 00 minutes, heure locale de Moroni**, en Union des Comores, avec la mention « **recrutement d'un technicien spécialiste en finance numérique** ». Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

11. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est(sont) : Madame la Coordonnatrice Nationale Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier Banque Centrale des Comores- Place de France, BP 405 Moroni - Tel : (00 269) 773 10 02 poste 173 –

Email : Housna.UGP@banque-comores.km
SaidAbdallah.UGP@banque-comores.km